

# ZÉR DÉCHET

EN CŒUR DU VAR

## Commerces et Restaurants engagés EN ORDRE DE MARCHÉ !



ÊTRE LABELLISÉ « COMMERCE ENGAGÉ » OU  
« RESTAURANT ENGAGÉ » : RIEN DE PLUS SIMPLE ! NOUS  
VOUS EXPLIQUONS LES DÉMARCHES À EFFECTUER.

### Les labels en quelques mots

En permettant aux consommateurs d'identifier les commerçants inscrits dans une démarche de responsabilité environnementale, le label « **Commerce engagé** » vise à favoriser de nouveaux comportements de consommation, plus durables et plus responsables. Lutter contre le gaspillage alimentaire, promouvoir les produits locaux et de saison, trier et réduire ses déchets, constituent les principales actions des établissements inscrits dans la démarche « **Restaurants engagés** ».

Les commerces et restaurants labellisés s'engagent ainsi autour de 4 axes complémentaires :

- réduction des déchets et limitation des emballages
- commercialisation de produits locaux, favorisant les circuits courts et les initiatives locales

- gestion des ressources et économie d'énergie
- responsabilité écologique et sociale

### Comment faire ?

Ces labels sont ouverts aux commerces de biens et de services, ainsi qu'aux restaurateurs du territoire. Ils sont valables deux ans, reconduits tacitement.

Pour être labellisé et rejoindre ainsi un réseau de 65 professionnels en Cœur du Var, il suffit de se rapprocher de l'association Ecoscience Provence. Un cahier des charges évolutif, construit en concertation avec les acteurs impliqués, est alors remis au candidat.

En parallèle, depuis le mois d'octobre, les membres d'Ecoscience Provence, accompagnés des agents de prévention de la Communauté de communes, vont à la rencontre des commerces déjà labellisés pour signer le nouveau cahier des charges. Par la suite, les commerçants et les restaurateurs du territoire, non impliqués pour l'instant dans la démarche, seront eux aussi sollicités.

Infos + : [info-dechets@coeurduvar.com](mailto:info-dechets@coeurduvar.com)  
ou 04 94 39 44 90



LETRIACOEUR.FR



ZÉRO DÉCHET EN CŒUR DU VAR N°33 | NOVEMBRE 2023 | BIMESTRIEL DU PROGRAMME "LE TRI À CŒUR" ÉDITÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DU VAR | DIRECTEUR DE PUBLICATION : YANNICK SIMON | RÉDACTRICE EN CHEF : KATLYNE TRANI MAQUETTE: DIRECTION DE LA COMMUNICATION | IMPRESSION: IMPRIMERIE CARACTÈRE | ISSN 2497-7322 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

33

# 2022 : les chiffres clés DE LA VALORISATION DES DÉCHETS



Table de tri dans les établissements scolaires

## RETOUR SUR LES TEMPS FORTS ET LES PRINCIPALES ACTIONS ENTREPRISES EN 2022.

### Cœur du Var : un territoire engagé

Depuis 2010, Cœur du Var est un territoire engagé, grâce à une démarche ambitieuse de prévention et de réduction des déchets, via le label « **Territoire Zéro déchet Zéro gaspillage** » qui a permis la mise en place :

- d'une contractualisation de 3 ans avec l'Ademe entre 2015 et 2018
- d'un programme de 28 actions, dont les « marchés 0 déchet », les « commerces engagés », le Défi écoles, les « foyers témoins », etc.

**Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés**, adopté le 24 octobre 2017 regroupe des actions de sensibilisation, des actions d'éco-exemplarité et des actions nationales emblématiques. Ce programme est en cours de révision.

Cœur du Var, c'est aussi un territoire inscrit



Point de compostage collectif

dans une **démarche d'économie circulaire** (lauréat de l'appel à projet en 2019 + territoire labellisé « économie circulaire » par l'Ademe en 2020 parmi 16 lauréats en France, puis labellisé 2<sup>e</sup> étoile en décembre 2022) : programme de 13 actions individuelles et 9 actions collectives (partenariat avec le SIVED-NG et la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez).

### QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **24,5 % d'ordures ménagères enfouies** depuis 2010 (257/kg/hab/an en 2022 - Région SUD : 363 kg/hab/an)
- + **90 % d'emballages et de verre** triés dont :
  - 32 kg/hab/an pour le verre (Région SUD : 24 kg/hab/an)
  - 69 kg/hab/an pour les emballages et les papiers (Région SUD : 37 kg/hab/an)
- Stabilisation** des déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010 :
  - 674 kg/hab/an (Région SUD : 704 kg/hab/an)

### Les actions phares 2022

Les campagnes de sensibilisation

- **21 campagnes de porte à porte** pour sensibiliser les usagers : **2 601 personnes rencontrées** et

- 1 442 personnes avisées par boîtes aux lettres**
- **22 actions grand public menées** (stands dans les déchèteries, marchés, événements : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, Semaine du Développement Durable, forum des associations, etc.) : **plus de 430 personnes sensibilisées.**

### La valorisation des biodéchets

La Loi Anti Gaspillage et pour l'Economie Circulaire (AGEC), votée en 2020, indique qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'ensemble de la population aura l'obligation de valoriser ses biodéchets. Depuis plusieurs années, Cœur du Var s'engage aussi dans un programme de déploiement du tri à la source des biodéchets pour offrir à tous les habitants du territoire une solution de proximité.

- **Le compostage : 1032 composteurs distribués gratuitement** en 2022 (4970 composteurs distribués sur le territoire depuis 2004), **6 nouveaux points de compostage installés en centre-ville**, soit 36 points répartis sur tout Cœur du Var, **9 composteurs installés chez des professionnels, 100% des établissements scolaires** du territoire disposent de composteurs pour valoriser les restes de repas de la cantine.

- **Les poulaillers** : afin de diminuer la part des déchets fermentescibles dans les ordures ménagères et proposer une solution de valorisa-



Programme d'animation et de sensibilisation à l'environnement

tion des biodéchets aux administrés, deux campagnes de distributions ont été organisées : 60 poulaillers vendus à tarif préférentiel (35€).

*Le programme de sensibilisation à l'environnement*  
• **51 animations** ont été attribuées sur les thématiques déchets et eau dans les écoles maternelles et élémentaires des communes de Cœur du Var, soit **1 222 enfants sensibilisés.**

### L'alternative au brûlage des déchets verts

Afin de limiter le brûlage des déchets verts chez les particuliers et de réduire les apports de végétaux en déchèterie, **20 broyeurs électriques individuels** sont mis gratuitement à disposition des administrés. En 2022, ce sont **116 usagers** qui ont emprunté un broyeur individuel. **221 m<sup>3</sup>** de déchets verts ont ainsi pu être valorisés. De plus, depuis avril 2021, un nouveau service a été mis en place : une **prestation de broyage à domicile** pour 18 € de l'heure. En 2022, **62 prestations** ont été effectuées, permettant de valoriser **1 040 m<sup>3</sup> de déchets verts**. En parallèle, le broyeur thermique est prêté aux communes du territoire qui le souhaitent. En 2022, 3 prêts ont été faits, permettant de valoriser 312 m<sup>3</sup> de végétaux.

*Toutes les actions de prévention et de réduction des déchets mises en place sur le territoire depuis 2010 ont permis de détourner 54 239 tonnes de l'enfouissement soit 6,4 millions d'euros de coût évité.*



# Et si on recyclait NOS TEXTILES ?

**VOUS NE SAVEZ PAS QUOI FAIRE DE VOS VIEUX  
TEXTILES, LINGES OU ENCORE CHAUSSURES ?  
OFFREZ-LEUR UNE SECONDE VIE !**

## Quels types de textiles peuvent être recyclés ?

- Tous types de vêtements : écharpe, gants, maillot de bain, sous-vêtements, collant, pantalon, polo, jogging, sweat, pull, robe, manteau, chemise, etc.
- Les chaussures : sandales, bottes, chaussures de sport, tongs, baskets, etc.
- Le linge de maison : serviette de bain, drap, taie d'oreiller, torchon, nappe en tissu, serviette de table, etc.

Même tachés ou troués, donnez une seconde vie à vos textiles, recyclez-les !

## Les consignes à respecter

Afin que la collecte se déroule dans les meilleures conditions possibles, réunissez dans un sac bien fermé (*moins de 30 litres*) vos textiles propres et secs et vos chaussures attachées par paire.

## Que deviennent les textiles ?

61% des textiles repartent directement dans le circuit : les articles en bon état sont vendus au profit d'une action sociale ou dans les boutiques « Ding Fring » (*fripes solidaires*) du réseau Le Relais. Quant aux articles usés (*36% des textiles collectés*), ils sont transformés en nouveaux matériaux. Seulement 3% des textiles déposés sont jetés définitivement.

## Où les déposer ?

Dans un **Point d'Apport Volontaire (PAV)**. Pour trouver le PAV le plus proche, rendez-vous sur le site Internet du Pôle valorisation des déchets : [www.letriacoecur.fr](http://www.letriacoecur.fr) et cliquez sur le nom de votre commune via la carte interactive.

## Le Relais, un rôle moteur dans le développement de la filière textile

En quelques années, le Relais s'est hissé au rang de leader français dans la collecte, le tri et la valorisation des Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC). En 2012, il a collecté 90 000 tonnes de TLC, ce qui représente 55 % de la collecte en France. Avec ses 28 relais locaux se partageant la gestion de 16 000 conteneurs, il intervient sur l'ensemble du territoire français. Depuis 1984, grâce à vos dons, Le Relais crée un emploi durable par semaine et agit pour l'insertion de personnes en situation d'exclusion.

## Et en Cœur du Var ?

3,22 kg de textiles par habitant ont été collectés en 2022. L'analyse de nos poubelles d'ordures ménagères montre qu'il reste 6,7% de textiles déposés qui pourraient être valorisés, soit 17 kg par an et par habitant. Le recyclage des textiles, linges ou chaussures permet de limiter le gaspillage, de protéger notre environnement et de créer des emplois... Trois bonnes raisons pour leur offrir une seconde vie !